



Probleme avec banque lettre de desistement

Par **YASMINE**, le **13/05/2008** à **16:35**

Bonjour,rrnrje viens vers vous, pour vous demander de bien vouloir me renseigner sur les droits bancaires, en effet, j'ai fait un chèque à un opérateur de téléphonie qui a été impayé, j'ai fait bloqué une provision pour le régulariser, mais l'opérateur l'a perdu et pour me permettre de régulariser, cet opérateur m'a fait une lettre de désistement et j'ai régler par un autre chèque.rnrnj'ai remis la lettre de désistement à ma banque, mais celle-ci refuse de débloquer la provision (j'ai mis donné le n° du chèque avec lequel j'ai régularisé la situation.)rnrnMerci de m'aider, que dois-je faire auprès de ma banque pour récupérer cet argent qui est bloqué?rnrnMerci à tous.rnrnSalutations.rnrnYasmine

Par **Visiteur**, le **17/05/2008** à **23:50**

Bonsoir,rnLa lettre de désistement vous permet de mettre opposition au chèque.rnBien entendu, lorsque le nouveau chèque sera présenté, la banque sera obligée de le payer, sachant que pour cela, elle peut débloquer cette somme.

Par **YASMINE**, le **18/05/2008** à **10:17**

bonjour,rrnrMerci de votre réponse, je ne comprends pas pourquoi ma banque refuse la lettre de désistement de ce créancier, ya t-il une loi qui lui permet d'agir ainsi?rnrnCordialementrnrnYasmine

Par **Visiteur**, le **18/05/2008 à 14:05**

La meilleure solution aurait été de régler d'une autre manière et d'apporter à la banque un justificatif de règlement.rnrnrnJe vous conseille de regarder sur ces liens...rnrnrnhttp://www.bnpparibas.net/banque/portail/particulier/Fiche?type=folder&identifiant=r_gulariser

Par **YASMINE**, le **20/05/2008 à 09:09**

bonjour PRAGMA,rnrnrnj'ai réglé l'impayé par un autre chèque de la même banque. Je suis désespérée.rnrnrncordialement.rnrnrnYasmine

Par **Visiteur**, le **20/05/2008 à 21:01**

A partir du moment où cet autre chèque est payé, que le bénéficiaire certifie avoir égaré le premier, vous devriez obtenir le déblocage, quitte à prendre rendez-vous avec la direction de l'établissement.rnrnrnBonne suite

Par **colibri15**, le **28/01/2011 à 10:16**

bonjourrnj ai un soucisrnayant eu un chèque impayé, j ai régularisé celui ci directement auprès du créancier qui a détruit le dit-cheque. j ai envoyé une lettre de désistement de la part du créancier avec photocopie de sa carte d identité, comme me l avait indiqué la Banque de France. La banque (LCL) a fait un blocage de provision du dit-cheque au lieu d un désistement.rn on me répond que LCL refuse les lettres de désistement de particuliers . Que puis je faire ? est ce légal ? ce chèque date de 2009 et du coup est payé doublementrnmerci de vos réponse